

RAPPORT N° 94/6-13
au Conseil Municipal

OBJET

**AUTORISATION D'EXPROPRIER DIVERS TERRAINS
SITUÉS A BOIS-DE-NEFLES NECESSAIRES A LA
REALISATION D'UNE COULEE VERTE**

Dans le cadre de l'aménagement global de la Ville de Saint-Denis, la Municipalité a souhaité depuis plusieurs années que soit maintenu du battant des lames au sommet des montagnes un espace naturel à vocation publique constituant une transversale de verdure entre les zones urbanisées que sont les quartiers de Sainte-Clotilde - Bois-de-Nèfles à l'Ouest, et Chaudron - Moufia à l'Est.

Cette opération dénommée "Coulée Verte" prend naissance sur le littoral à hauteur du Zoo Municipal, puis se développe au travers du mail central du Chaudron, d'emprise réservée à l'intérieur des Zones d'Aménagement Concerté du Moufia, avant d'emprunter l'ensemble des terrains MAUNIER, et faire la jonction avec les terres agricoles situées au-delà de la Pente des Ananas.

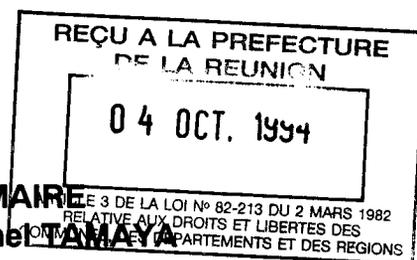
Les dernières parcelles restant à maîtriser pour conforter ce projet, constituent la propriété de Madame Lydia MAUNIER, avec laquelle aucune solution amiable n'a pu être conclue.

En conséquence, je vous demande de m'autoriser à engager la procédure d'expropriation à l'encontre de l'intéressée pour les terrains dont la liste figure en annexe et à confier la mission d'opérateur foncier à la SEDRE, cette dernière étant déjà largement intervenue sur ce secteur, notamment pour l'acquisition des terrains du futur collège.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 94/6-13
du Conseil Municipal
en séance du samedi 24 Septembre 1994

OBJET

**AUTORISATION D'EXPROPRIER DIVERS TERRAINS
SITUES A BOIS-DE-NEFLES NECESSAIRES A LA
REALISATION D'UNE COULEE VERTE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 94/6-13 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Emmanuel HOAREAU, Conseiller Municipal, Adjoint Spécial BOIS-de-NEFLES, présenté au nom des Commissions, Environnement, Urbanisme et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(5 Abstentions dont 1 vote par procuration)

ARTICLE 1 :

Autorise le Maire à lancer la procédure d'expropriation à l'encontre de Madame Lydia MAUNIER pour les terrains mentionnés en annexe, concernés par la réalisation d'une coulée verte et pour lesquels aucune négociation amiable n'a pu aboutir.

ARTICLE 2 :

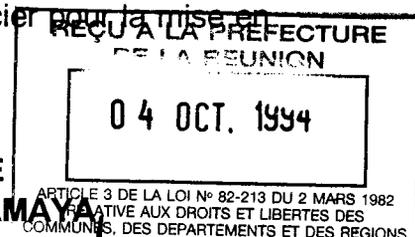
Autorise le Maire à confier à la SEDRE la mission d'opérateur foncier pour la mise en oeuvre de ladite procédure.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis le, 30 SEP. 1994



LE MAIRE

Michel TAMAYA



ANNEXE AU RAPPORT N° 94/6-13
au Conseil Municipal
en séance du samedi 24 septembre 1994

AUTORISATION D'EXPROPRIER DIVERS TERRAINS
SITUÉS A BOIS-DE-NEFLES NECESSAIRES A LA
REALISATION D'UNE COULEE VERTE

Références Cadastrales	Superficies
HH 97	16 639 m2
HH 110	7 517 m2
HH 131	10 891 m2
HI 183	20 193 m2
HI 241	973 m2
HO 168 (ex BS1)	25 025 m2
CS 11	52 530 m2

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 24 Septembre 1994

LE MAIRE
Michel TAMAYA

